

Domaine : Recherche et Innovation
Rubrique : Actualité - Jeunes chercheurs - Entreprises - Université

Colloque de la CPU : les présidents d'université demandent la reconnaissance du doctorat par les conventions collectives

« La reconnaissance du doctorat par les conventions collectives des branches professionnelles est la meilleure réponse à apporter au besoin de valorisation du doctorat et des compétences des docteurs », juge Alain Brillard, président de l'université de Haute-Alsace, en conclusion d'une table ronde sur « l'insertion des docteurs », lors du colloque annuel de la CPU vendredi 2 avril 2010, à Nancy. La demande figure parmi les propositions que le président de la CPU, Lionel Collet, va soumettre à l'approbation de la conférence lors d'une prochaine assemblée plénière (AEF n° [129929](#)). Tout en regrettant que la table ronde « ait à peine souligné les différences entre les disciplines », Alain Brillard appelle ses collègues présidents d'universités à « ne pas réduire l'expérience professionnelle de la thèse à la construction de connaissances » et juge que « les établissements ont des efforts à faire sur le projet professionnel des doctorants ».

L'insertion professionnelle des docteurs pose la « question cruciale de la reconnaissance du diplôme de doctorat pour l'employabilité de ses titulaires », souligne Françoise Moulin-Civil, présidente de l'université de Cergy-Pontoise. Jean-François Giret, maître de conférences en sciences économiques à l'université de Bourgogne, rappelle que selon les enquêtes du Céreq, le taux de chômage des docteurs trois ans après la soutenance de leur thèse, qui s'établit à 10 %, reste supérieur à celui des diplômés de master (7 %) et à celui des diplômés d'écoles d'ingénieurs (4 %). Par ailleurs, un quart seulement des docteurs rejoignent le secteur public (AEF n° [123623](#)). Il en tire l'enseignement de « l'importance du projet professionnel pour trouver un emploi dans le secteur privé ». « Plus il est tardif, plus il est contraint, et plus l'insertion professionnelle se fait dans de mauvaises conditions », indique-t-il.

CAPACITÉ À TRAVAILLER EN RÉSEAU

Amandine Bugnicourt, elle-même docteur, dirige le cabinet de conseil en recrutement Adoc Talent Management, dont la particularité est d'amener les entreprises « à s'ouvrir aux potentiels de haut niveau que sont les docteurs ». Cette expérience la conforte dans la conviction que « la pratique de la recherche permet d'acquérir un pool de compétences très variées et transverses, qui sont indépendantes du sujet de recherche ». L'une de ces compétences, qu'elle considère comme « clé », est « la capacité à travailler en réseau ».

« La moitié des docteurs qui vont travailler dans le secteur privé occupent des postes de R&D », dit-elle, en précisant que « les grandes entreprises recherchent plutôt chez les docteurs leur expertise pointue et leur créativité », tandis que « les start-up attendent aussi des capacités d'autonomie et de leadership ». Par voie de conséquence, cela signifie que « 50 % des docteurs qui rejoignent le privé occupent d'autres fonctions que la R&D ».

MARCHE À FRANCHIR

Elle note par exemple « une appétence croissante des cabinets de conseil pour les docteurs ». Selon elle, la raison pourrait en être que « la démarche du consultant est similaire à celle du docteur : il s'agit de procéder à une analyse approfondie, puis de proposer des solutions, souvent innovantes. » Mais d'autres fonctions sont ouvertes aux docteurs : celle de chef de projet notamment, puisque « la thèse offre l'opportunité d'une sensibilisation à la planification, à la gestion des ressources et au travail en équipe, non seulement au sein d'un laboratoire, mais aussi en dehors, en France et à l'international ». Elle observe aussi que « les docteurs font de bons créateurs d'entreprise » et rappelle que « 50 % des lauréats du concours national de création d'entreprises de technologies innovantes sont des docteurs ».

« Reste néanmoins une petite marche à franchir » pour améliorer l'insertion professionnelle des docteurs, dit-elle. « La construction du projet professionnel doit se faire très en amont de la soutenance de thèse, voire de la thèse elle-même. » Elle pense que « la communication sur les compétences des docteurs est encore à améliorer », de même que « la visibilité et la lisibilité du doctorat ». Favorable à toutes les initiatives d'intermédiation entre les doctorants et les entreprises, elle estime néanmoins que « les docteurs doivent s'y impliquer davantage ».

CHANGEMENTS À L'ABG

Au titre de l'ABG (association Bernard Gregory), sa directrice Martine Pretceille indique que l'association « change

aussi » : elle participe au « grand portail de l'ANR » favorisant les relations entre la recherche publique et privée, à travers une « mutualisation des informations provenant du site de l'ABG » (AEF n°128012). Les anciens « correspondants » de l'association dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont désormais des « partenaires » et l'ABG prépare une « plateforme collaborative web 2.0 pour renforcer les liens entre les niveaux local, national et international » (AEF n°106417). « Le réseau des anciens compte plus de 2 300 docteurs », indique-t-elle. Elle annonce aussi que l'ABG, qui fête ses trente ans cette année, « va changer de logo et de statuts et va créer un fonds de dotation ».

Patrick Schmitt, directeur de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies au Medef, juge « important que les mondes économique et académique se concertent davantage ». « Le tableau n'est pas si dramatique », assure-t-il, en voulant pour preuve que « le système des conventions Cifre affiche des résultats en termes de taux de chômage, de rapidité d'intégration et d'évolution de carrière qui montrent que cela se passe bien ». Il voit dans la loi LRU, le passage aux RCE et les pôles de compétitivité des « signaux positifs » en ce qu'ils renforcent les « espaces de collaboration entre les entreprises et les docteurs ». Il ajoute que les états d'esprit ont changé : « le Medef et l'ABG ont lancé une campagne intitulée 'pourquoi se priver des docteurs' alors qu'auparavant on se posait plutôt la question de 'la thèse, pour quoi faire' » (AEF n°102961).

« SORTIR LES DOCTEURS DE L'ANONYMAT SOCIAL »

Selon lui, il convient d'oeuvrer dans « trois dimensions » pour améliorer encore l'insertion professionnelle des docteurs. Rappelant que la présidente du Medef, Laurence Parisot, a coutume de dire qu'« il faut sortir les docteurs de l'anonymat social », il juge nécessaire de « communiquer » et de « témoigner de leurs compétences ». Ainsi, il faudrait insister par exemple sur le fait qu'aux États-Unis, « 25 % des docteurs recrutés en entreprises deviennent managers » et que « les comités de direction comptent entre 20 % et 22 % de docteurs ». Faut-il aller jusqu'à la reconnaissance du doctorat par les conventions collectives ? « Le débat reste ouvert », dit Patrick Schmitt, avertissant toutefois que ces conventions « reconnaissent des compétences, pas des diplômes ».

Le représentant du Medef pense qu'il y a aussi « des efforts à faire pour améliorer la visibilité des écoles doctorales, qui n'ont pas encore le réflexe du réseau ». « Le jour où vous serez dans un palmarès des 50 meilleures écoles doctorales, alors elles seront popularisées », lance-t-il aux présidents d'université. Enfin, Patrick Schmitt estime nécessaire de « développer des formations transversales qu'il faudrait mieux qualifier », de manière à ce que les docteurs soient davantage recrutés par les PME, qui « apprécient les capacités transversales ».



Contact : CPU, Caroline Streb, Service communication, 01 44 32 90 27, caroline.streb@cpu.fr

Lire aussi dans les dépêches :

- [Colloque de la CPU : Lionel Collet propose de doter la formation doctorale d'une « démarche qualité »](#)
AEF du 2 avril 2010, n° 129929
- [Colloque de la CPU à Nancy : « Il faut professionnaliser les études doctorales » \(Bernard Belloc\)](#)
AEF du 2 avril 2010, n° 129891
- [Colloque de la CPU à Nancy : « Les dirigeants gagneraient à être passés par la formation par la recherche » \(Jean-Marc Monteil\)](#)
AEF du 1er avril 2010, n° 129813
- [La CPU consacre son colloque annuel aux « doctorat, doctorants et docteurs », les 1er et 2 avril à Nancy](#)
AEF du 22 mars 2010, n° 129147
- [Lancement du « Moteur de la recherche », un portail « pour faciliter les rencontres entre les entreprises et la recherche publique »](#)
AEF du 25 février 2010, n° 128012
- [CONFIDENTIEL. « 10 % des docteurs sont au chômage trois années après leur soutenance de thèse », selon une étude du Céreq](#)
AEF du 2 décembre 2009, n° 123623
- [Docteurs: l'ABG veut créer, en partenariat avec les PRES, "un portail de référence pour toute la thématique doctorale de type web 2.0 "](#)
AEF du 16 décembre 2008, n° 106417
- [Le Medef et l'ABG lancent une campagne de communication pour l'embauche des docteurs](#)
AEF du 15 octobre 2008, n° 102961

[Mes paramètres](#) [Ne plus recevoir de mail](#) [Interruption provisoire](#) [Désabonnement](#)